


FAM!LLE

Quels sont les droits et financements dont je peux bénéficier ?

Sommaire

 **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**




 **Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément**




 **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**



 **Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)**




 **Pôle accompagnement des familles**
CAF de Savoie




 **Transport scolaire et handicap en Savoie**




 **Aide au départ en vacances**
Réseau Passerelle



 **Une question ?**
Contactez la Communauté 360



 **Qui peut m'aider à remplir le dossier MDPH ?**



Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un service public dont les missions principales sont :

- L'accueil et l'information des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants.
- L'instruction et l'évaluation des demandes de droits, d'avantages et d'orientations dans différents domaines (vie quotidienne, vie professionnelle...)



Retrouvez plus d'informations sur le site [Mon parcours handicap.gouv.fr](http://Mon.parcours.handicap.gouv.fr) ou sur le [site de la MDPH de Savoie](#).

Vous souhaitez faire une demande à la MDPH.



Retrouvez le [formulaire de demande ici](#). Vous pouvez consulter la [notice explicative](#) pour vous aider à comprendre et bien remplir le formulaire de demande à la MDPH.

Vous pouvez aussi demander à la MDPH par mail : mdph@mdph73.fr un formulaire qu'elle enverra chez vous par voie postale.

La constitution de ce dossier se fait avec plusieurs acteurs : médecins, spécialistes du médico-social, équipes scolaires... Votre demande doit être appuyée par des bilans médicaux.

Je veux comprendre le fonctionnement de la MDPH.

La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).

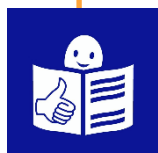
Je veux faire une demande MDPH.

La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).



Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AEEH

versée par la CAF ou la MSA



santé
famille
retraite
services

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) permet de vous aider dans le paiement des dépenses liées au handicap de votre enfant.

Bien que les organismes payeurs soient la caisse d'allocations familiales (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA), vous devez déposer votre demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).



Retrouvez plus d'informations sur le site [Mon parcours handicap.gouv.fr](https://monparcours.handicap.gouv.fr).

Vous pouvez télécharger la [fiche de renseignements pour l'attribution de l'AEEH](#) sur le site de la [MDPH de Savoie](#).

Je veux comprendre le fonctionnement de la MDPH.

La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).

Je veux faire une demande MDPH.

La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).



Le complément de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé complément AEEH versée par la CAF ou la MSA



santé
famille
retraite
services

Le complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (complément de l'AEEH) est un complément qui s'ajoute à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Il est versé soit par la caisse d'allocations familiales (CAF), soit par la mutualité sociale agricole (MSA). Ce complément d'allocation vise à compenser des surcoûts (frais exposés) et des pertes financières (réduction d'activité...).

Le complément d'AEEH permet de prendre en compte :

- Les dépenses liées au handicap ;
- Ou le besoin d'aide humaine pour s'occuper de l'enfant.



Pour plus d'informations, sur le site [Mon Parcours Handicap.gouv.fr](https://monparcours-handicap.gouv.fr).

Prestation de Compensation du Handicap

PCH

versée par le Département de la Savoie



La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département de la Savoie. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie.

LE DÉPARTEMENT

La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement ou transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale).

Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. La PCH est attribuée à vie selon certaines conditions.



Retrouvez plus d'informations sur le site [Mon parcours handicap.gouv.fr](https://monparcours handicap.gouv.fr) ou sur le site de la [MDPH de Savoie](#).

Je veux comprendre la PCH.

La PCH est la prestation de compensation du handicap.

La PCH est une somme d'argent pour les personnes handicapées qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours.

La PCH aide à payer des dépenses liées au handicap.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).

Il y a une nouveauté depuis le 1er janvier 2021.

La PCH permet aux parents handicapés d'avoir une somme d'argent supplémentaire.

Pour recevoir cette somme d'argent supplémentaire il faut avoir des enfants de moins de 7 ans.

Un document disponible est en facile à lire et à comprendre (FALC).



Je [clique ici](#).



Allocation Journalière de Présence Parentale AJPP versée par la CAF ou la MSA



santé
famille
retraite
services

L'allocation journalière du présence parentale (AJPP) est une aide financière qui peut être versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la mutualité sociale agricole (MSA), si vous cessez temporairement votre activité pour vous occuper de votre enfant, de moins de 20 ans, gravement malade, accidenté ou handicapé.

Vous percevez une allocation journalière pour chaque journée ou demi-journée passée auprès de votre enfant (dans la limite de 22 jours par mois pendant une période maximale de 3 ans).



Retrouvez plus d'informations sur le site de [CAF de la Savoie](#).

Le Pôle accompagnement des familles de la CAF de la Savoie



Le pôle accompagnement des familles de la caisse d'allocations familiales (CAF), propose des entretiens personnalisés. Ils permettent d'informer, de conseiller et d'orienter les familles sur des thématiques diverses :

- Soutien aux démarches ;
- Informations sur les aides de la CAF, les modes de garde, l'aide à domicile ;
- Conseils pour la gestion du budget et l'organisation de votre quotidien ;
- Accompagnement dans votre projet personnel.



Retrouvez plus d'informations sur le site de la [CAF de la Savoie](#).

Transports scolaires et handicap

Le département de la Savoie



Le Département de la Savoie finance la prise en charge des transports scolaires des élèves et étudiants (âgés de 3 à 25 ans) en situation de handicap domiciliés en Savoie, lorsqu'ils ne sont pas en capacité d'utiliser les transports en commun en raison de la nature de leur handicap. Lorsque cela est possible, il organise les trajets du domicile jusqu'à l'établissement scolaire de l'élève / étudiant.



Retrouvez plus d'information sur le [site du Département de la Savoie](#).

Aide au départ en vacances

CAF de la Savoie et Réseau Passerelle



La caisse d'allocations familiales (CAF) de la Savoie propose aux familles ayant un enfant en situation de handicap ou malade de pouvoir partir ensemble en vacances via les offres proposées par le réseau passerelles. La CAF prend en charge les surcoûts liés au handicap de l'enfant.

Ce soutien s'adresse aux familles allocataires, dont au moins un enfant ou dont un des membres du foyer bénéficie de :

- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- L'allocation journalière du présence parentale (AJPP).

L'aide de la CAF est modulée selon les ressources.

L'ensemble des surcoûts liés à la prise en charge du handicap de l'enfant sont pris en charge par la CAF de la Savoie. Elle participe également aux frais d'hébergements et de restaurations (dans le cadre des demi-pensions ou pensions complètes).



Retrouvez plus d'informations sur le site de la [CAF de la Savoie](#) et le site de [Réseau Passerelles](#).

La Communauté 360

Savoie



Que vous soyez un parent, un proche, un aidant, une personne en situation de handicap ou un professionnel, vous pouvez faire appel à la Communauté 360 Savoie. Une équipe d'acteurs locaux qui travaillent en coopération pour vous écouter, vous informer et vous orienter. Elle peut simplifier vos démarches et faciliter l'accès à vos droits (administratif, logement, loisirs et culture, mobilité, santé, scolarité, travail...).

**Vous pouvez contacter la Communauté 360 Savoie
du lundi au vendredi
de 8H à 20H**



Par téléphone : 0800 360 360 (Service et appel gratuit)

Il s'agit d'un numéro national unique. Indiquez le numéro de votre département pour obtenir les meilleurs renseignements. Par exemple, pour la Savoie, tapez le numéro « 73 » lorsqu'il vous sera demandé.



Par mail : contact@communaute360-73.org

Les acteurs qui peuvent m'aider à remplir mon dossier MDPH en Savoie

Compléter un dossier MDPH pour demander des droits peut s'avérer compliqué.

Différents acteurs du territoire peuvent vous aider dans vos démarches administratives :

Les France Service de Savoie peuvent :

- Vous accompagnez dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne.
- Résoudre vos situations plus complexes, en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.
- Vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques : création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs.



Pour consulter l'annuaire des France Service de Savoie, [cliquez ici](#).



Les services sociaux du Département de la Savoie peuvent également vous accompagner pour compléter un dossier MDPH.



Pour trouver le service social de votre territoire vous pouvez consulter l'annuaire [en cliquant ici](#).



LE DÉPARTEMENT

L'association Léa (Lutter, Ensemble, Autrement pour les enfants malades, porteurs de troubles ou de handicaps, quel qu'il soit) :

- accompagne les familles sous différentes formes d'écoute (groupe de parole, écoute individuelle)
- et de soutien (dans les démarches administratives, dans le prêt de matériel avec le réseau handiprêt).



Numéro vert
0 805 950 874



www.asso-lea.org

**Vous souhaitez nous aider à contribuer à l'enrichissement
de ce site internet ?**

Afin de favoriser le Vivre Ensemble, partageons nos connaissances au plus grand nombre.

N'hésitez pas à nous communiquer toutes informations pouvant être utile à d'autres familles ou à des professionnels.

 **Contactez-nous par mail : carrousel@fol73.fr**

Nous actualisons régulièrement les informations sur le site internet du Carrusel – Pôle Ressources Handicap de Savoie.

 **Site internet : <http://www.fol73.fr/le-carrousel-prh/>**